

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 17 mars 2016

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 04 février 2016

-2016-03-01 : Approuve le compte de gestion Budget Principal 2015, à l'unanimité.

-2016-03-02 : Approuve le compte administratif Budget Principal 2015, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-03-03 : Approuve le compte de gestion 2015 de la Régie Culturelle, à l'unanimité.

-2016-03-04 : Approuve le compte administratif 2015 de la Régie Culturelle, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-03-05 : Accepte l'affectation du résultat 2015 au Budget 2016 de la commune dans les conditions suivantes : inscription de 269 866,11 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement (article 1068), inscription de 1 694 282,55 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

Amendement présenté par Cyril Kretzschmar, conseiller municipal Suppression du projet de vidéo-surveillance sur la commune (amendement rejeté vote contre du groupe Francheville Autrement, abstentions du groupe Francheville au Coeur).

-2016-03-06 : Adopte le budget primitif 2016, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-03-07 : Approuve l'attribution des subventions énumérées annexées et selon les conditions énoncées. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-03-08 : Maintient les taux d'impositions au niveau de l'année 2015, à savoir :

Taxe d'habitation : 17,43 %

Taxe sur le foncier bâti : 20,51 %

Taxe sur le foncier non bâti : 70,68 %

Le produit fiscal attendu s'élève ainsi à 8 056 872 €, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-03-09 : Vote la répartition des crédits de paiements de l'AP 2015-01

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	35 492 €					
				284 507 €				
					780 000 €			
						2 000 000 €		
							2 065 000 €	
								1 065 001 €

à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-03-10 : Désigne comme membres du jury de maîtrise d'oeuvre :

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Serge Calabre Arielle Petit Gilles Dassonville Philippe Sadot Odile Dumont	Francis Bonneman Isabel Santos Malsch Olivier Laverlochère Claude Gourrier Maurice Guibert

à l'unanimité.

-2016-03-11 : Valide les dispositions suivantes, effectives à compter du 1er avril 2016 :

Suppression de la Direction de la Politique de la Ville :

Suppression du poste de Directeur de la Politique de la Ville

Modification du poste du Directeur des Affaires Culturelles qui devient : Directeur de la Culture, du Sport et de la Vie Associative.

Création de la Direction de la Culture, du Sport et de la Vie Associative composée des services et postes suivants :

Rattachement des postes de Chargé d'accueil et de Gestionnaire administratif et budgétaire à la Direction de la Culture, du Sport et de la Vie Associative.

Création d'un Service Culture et animation de la ville composé d'un pôle technique et d'un pôle événementiel :

Pôle technique :

Un poste de régisseur à temps complet ouvert au cadre d'emplois des Techniciens.

Un poste de régisseur à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Un poste d'Agent d'entretien et gardien du Fort du Bruissin à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Pôle évènementiel :

Transformation d'un poste de Responsable du Service Entretien-navette-gestion stocks matériel festivités au sein du Service Entretien en un poste de Responsable du Service Entretien-Navette et Responsable technique Evènementiel à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise au sein du service culture et animation de la ville et du Service Entretien (DSTAE).

Transformation d'un poste de Chargé d'accueil et assistant fêtes et cérémonies au sein du Service Communication en un poste de Chargé d'accueil et assistant Evènementiel à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs au sein du Service culture et animation de la Ville – Pôle Evènementiel et du Service Accueil -Population.

Deux postes d'Agent d'entretien- assistants Evènementiel au sein du service culture et animation de la ville et du Service Entretien (DSTAE).

Rattachement du Service Médiathèque sans modification des postes

Création d'un Service Vie associative-évènementiel composé des postes suivants :

Transformation d'un poste de Chargé de mission association/citoyenneté/accessibilité en un poste de Coordinateur de la vie associative/ évènementiel et animation de la Ville à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs et au grade de rédacteur.

Un poste d'agent d'entretien et gardien de l'école du Châter à temps complet ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques au sein du service Vie associative-évènementiel et de la direction de l'Education.

Transformation d'un poste d'agent d'entretien et gardien de l'IRIS en un poste d'agent d'entretien à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Rattachement du Service Information Jeunesse sans modification des postes

Rattachement du service des Sports :

Transformation d'un poste d'Agent d'entretien d'équipements sportifs à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste de Agent d'entretien Coordinateur des équipements sportifs à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Transformation d'un poste d'assistante : transformation d'un poste d'assistante à la Direction des Affaires Culturelles et au Secrétariat des élus ouvert à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs en un poste d'assistante au secrétariat des élus à temps complet rattaché au Cabinet du Maire ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs. Adopte le tableau des effectifs, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-03-12 : Valide les dispositions suivantes, effectives à compter du 1er avril 2016 :

Création d'un poste de Chargé de Communication digitale et rédactionnel à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs. Adopte le tableau des effectifs, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-03-13 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le domaine Saint Joseph, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur).

-2016-03-14 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le Crédit Mutuel, Aence de Francheville, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur)

-2016-03-15 : Approuve le règlement intérieur modifié de l'IRIS, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-03-16 : Approuve le renouvellement de la participation de la Ville à la démarche Fichier commun du Rhône. Approuve le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et prend acte des statuts de l'association.

Désigne Mme Isabelle QUIBLIER, Vice présidente du CCAS, comme représentant titulaire. Coordonnées : CCAS 1 rue du Temps des Cerises 69340 FRANCHEVILLE, 04 78 59 65 13 courriel : ccas@mairie-francheville69.fr, Mme Lucette REY, Administratrice du CCAS, comme représentant suppléant pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône. Approuve la convention avec l'Association de gestion du Fichier commun précisant les conditions d'accès et d'utilisation au fichier ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant annuel de 1592 €. La dépense sera financée par le budget du CCAS, compte 6156, fonction 020. Approuve le renouvellement de la convention initialement signée avec le préfet du Rhône en 2012, lors de l'adhésion de la Ville de Francheville au Fichier commun, qui précise les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social, à l'unanimité.

-2016-03-17 : Approuve l'adhésion de la Commune de Francheville à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés. Dit que le coût de l'adhésion est prévu au Budget primitif 2016 de la commune, à l'unanimité.

-2016-03-18 : Donne un avis favorable au principe de cession à titre gratuit des parcelles cadastrées BR 74 p, 66 p et 67 p à la Métropole de Lyon avec prise en charge par l'acquéreur des frais de notaire. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession, à la majorité (vote contre de Monsieur Alain GUILLON).

Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Membres présents : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mme QUIBLIER, Mr DASSONVILLE Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mme D'HONNEUR, Mr TREMBLEAU, Mr CORTIAL, Mr GOTTELAND, Mr SADOT, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme RODAMEL, Mme ELLENBERGER, Mr GUILLON, Mr GUIBERT, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mme JAMBON Mr KRETZSCHMAR, Mr RIVIER,

Membres représentés :, Mme BARBET, Mme POULARD, Mme FAÏ,